

## Arrêté n°2020 - 65 du 25 septembre 2020 relatif au port du masque à Brest

Vu le Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'UBO,  
Vu les dispositions légales et réglementaires relatives à la crise sanitaire,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2020268-0002 du 24 septembre 2020 portant obligation de port du masque dans les rues bordant les sites d'enseignement supérieur de Brest,

Le Président de l'Université décide

### Article 1 :

Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces extérieurs du domaine universitaire de l'UBO sur la commune de Brest, INSPE compris, à compter du samedi 26 septembre 2020, 8h.

### Article 2 :

La Directrice générale des Services est responsable de l'affichage, de la diffusion et de l'application du présent arrêté.

**Brest le 25 septembre 2020**

Le Président de L'université  
de Bretagne Occidentale



Matthieu Gallou

Destinataires :  
Personnels et étudiants de l'UBO

Copie :  
M. le Recteur de la Région Académique Bretagne  
M. le Préfet du Finistère